



Fédération
Nouvelle
Région 
Pigeons voyageurs

Livret Fédéral Nouvelle Région

**PROGRAMME 2024 & INSTRUCTIONS
POUR LA SAISON**

Amis colombophiles,

*Vous trouverez dans ce livret **la ligne de vol 2024** accompagnée de toutes les instructions dont vous avez besoin pour vivre votre saison le plus sereinement possible.*

L'ensemble du Conseil d'Administration de la Nouvelle Région reste à votre disposition pour toute information complémentaire et se joint à moi pour vous souhaiter une excellente saison 2024.

Amitiés sportives,

Valentin,

Le bureau directeur

Président : DEVISMES Valentin

Tel : 06.82.30.98.36

Email : devismes.valentin@gmail.com

Vice-Président : NUYTENS René

Tel : 03.44.29.03.98

Email : nuytens.rene@neuf.fr

Vice-Président : DEGORRE Pascal

Tel : 06.67.47.76.16

Email : degorre19@icloud.com

Secrétaire : NUYTENS Sandrine

Tel : 06.64.64.53.44

Email : nuytens.sandrine60190@gmail.com

Trésorier : GONDRY Jean-Michel

Tel : 06.51.71.03.19

Email : jean-michel.gondry@orange.fr

Les présidents de section

Communication : SERPETTE Charlotte

Tel : 06.13.55.57.67

Email : charlotte.serpette@gmail.com

Contrôle :

Tel :

Email :

Sportive & Transport : LOISELLE Jean-Marie

Tel : 06.72.18.66.56

Email : jml1955@orange.fr

Instruction :

Tel :

Email :

Protection et contentieux : THUILLIER Wilfrid

Tel : 06.23.66.02.68

Recherche scientifique : CARNEL Sébastien

Tel : 06.14.51.27.99

Email : S.carnel@wingup.com

Fédération Nouvelle Région

NONTRON V + Y 01 JUIN
SOUILLAC V + Y 15 JUIN
LANGON V + Y 29 JUIN
BRESSOLS V + Y 13 JUILLET
ALBI NAT V + Y 27 JUILLET



LICENCE

Pour participer aux concours fédéraux, chaque amateur doit être à jour de ses cotisations, tant au niveau de son association, de son Groupement, de sa Fédération Régionale et de la F.C.F.

COTISATIONS

Adhérents : Une cotisation de 10€ est demandée à chaque colombier jouant les concours organisés par notre association. Monter et créer une région pour la sauvegarde d'une cohésion Oise-Somme n'est pas facile financièrement. Par soucis de sécurité financière nous vous sollicitons par le biais de cette contribution.

Invités : Cette dernière permet aux joueurs non-adhérents de participer à la dotation et ainsi pouvoir bénéficier des récompenses. Son montant est de 20€, elle est à donner le jour du premier enlogement et est valable pour la saison entière.

ZONE DE JEU

Chaque invité souhaitant être classé et être récompensé en nouvelle Région doit obligatoirement en faire la demande au bureau. De base, en termes de repère géographique, nous accueillons l'ensemble des amateurs de l'Aisne côté Est. Pour l'Ouest la barrière géographique est située à proximité de Rouen.

MISE EN LOGE

Les opérations d'enlogement doivent impérativement se dérouler en présence d'au moins 3 colombophiles licenciés. Ils ne doivent avoir aucun lien d'affiliation et avoir des adresses de colombiers différentes. Il est strictement interdit de commencer un enlogement sans la présence de ces 3 amateurs ou de le terminer sans eux sous prétexte de gagner du temps

Les pigeons sont mis en loges exclusivement par un responsable de mises en loges, aucun amateur ne peut enloger lui-même ses pigeons sous peine de sanction : disqualification du concours, suspension s'il y a récidive, voire suspension du centre de mises en loges.

En effet, il est interdit à un amateur d'enloger ses propres pigeons. Les paniers doivent porter le nom de la société « côté abreuvoir ». Le système de fixation centrale pour panier osier doit être en bon état de fonctionnement

Si un panier s'ouvre tout seul à cause de son mauvais état, le nom de la société sera affiché sur le site et la société entière se verrait déclassée.

PLOMBAGE

Après la mise en loges, les paniers doivent être plombés sur la porte de lâcher comme sur la porte de mise en loges. Pour les amateurs qui enlogent dans leur propre société puis qui transfèrent eux-mêmes leurs paniers plombés soit à une autre société ou soit directement sur le lieu de départ du transporteur, le transport doit être fait par deux colombophiles.

En cas de transport personnel, il doit être ajouté une feuille récapitulative avec les numéros de plombs afin de permettre à la société accueillant les paniers ou à l'organisateur de concours de pouvoir contrôler les numéros de plombs entre le départ et l'arrivée.

PANIER DE TRANSPORT

Le nombre de pigeons enlogés par panier est de :

⇒ 22 pour les concours de Fond (hors fortes chaleurs)

Chaque société doit inscrire de façon lisible sur tous les paniers, le concours, la catégorie (mâles – femelles - jeunes) et le nombre de pigeons contenus dans le panier. Un seul panier par catégorie et par sexe doit être présenté incomplet à chaque centre de ramassage soit :

- 2 paniers incomplets (1 mâle et 1 femelle)

En cas de manque de place dans le camion, la Fédération se réserve le droit de regrouper les paniers incomplets dans les différents dépôts ou à Coullemelle. Nous invitons les sociétés à compléter les paniers incomplets « au cul du camion » pour éviter une manipulation supplémentaire au lieu de rassemblement. Cette intervention doit être faite en présence d'au moins trois colombophiles.

LACHERS

En fonction des conditions météo, les pigeons seront libérés le plus tôt possible. En cas de doute sur l'évolution de la météo, la FCNR se réserve le droit d'avancer ou de reculer le concours. L'heure du lâcher sera annoncée sur le site internet de la fédération. Nous invitons les présidents de dépôts à prévenir leurs amateurs.

LUNDI D'AVANT CONCOURS

En début de semaine d'avant concours, les présidents de chaque société devront envoyer un sms à la fédération pour prévenir du nombre de panier envisagé. Pour le bon déroulement de la ramasse, il est primordial d'essayer d'être le plus précis possible. Les personnes référentes sont :

Pour la Somme : Jean-Marie LOISELLE 06 72 18 66 56

Pour l'Oise : René NUYTENS 07 69 51 23 05 (tel groupement)

DEPOUILLEMENT

Spécificités liées à l'électronique :

Le dépouillement des appareils électronique est simple à mettre en place. Cependant, il est strictement interdit d'imprimer sa feuille de dépouillement soi-même. Chaque société doit élire un responsable qui effectuera les impressions pour l'ensemble des amateurs excepté la sienne. Nous recommandons vivement au régleur ou au président de surveiller et vérifier le bon déroulement des étapes ci-dessous :

Voici la procédure à respecter :

- Chaque amateur dépose son constateur à proximité de l'imprimante.
- Seul le régleur et le responsable d'enlogement sont habilités à imprimer les feuilles
- Une fois les impressions faites, chaque amateur peut récupérer son appareil

Règles générales :

ARTICLE 11- A son arrivée au local, le porteur de l'appareil le présente pour que soit effectué le tour à blanc dit de « rentrée ». Toutes les rentrées des appareils doivent être réalisées constateur fermé et scellé. Dans le cas contraire, toutes les constatations sont annulées et les mises ne sont pas remboursées. Le dépouillement est fait par le régleur, en présence de l'intéressé et d'un amateur. Il s'assure du bon état de l'appareil, vérifie si le plomb est intact et si le baguier qui va servir à faire le tour de rentrée est bien vide. Ensuite, il écrit lisiblement à l'encre ou au crayon indélébile sur la feuille de réglage :

- 1) le numéro de rentrée de l'appareil
- 2) le numéro du casier baguier qui va servir à faire le tour de rentrée
- 3) l'heure de la montre mère à laquelle va être effectuée le tour de rentrée
- 4) la date de rentrée

Le dépouillement des constateurs doit se faire impérativement dans un endroit public ou dans un local accessible aux colombophiles. Il est strictement interdit de faire arrêter plusieurs appareils à la fois. Seul le régleur ou un membre responsable arrête les appareils au fur et à mesure. Il vérifie si le numéro du plomb concorde avec le numéro porté sur la feuille de réglage. Il exécute le tour de rentrée à l'heure inscrite et dite à haute voix en présence de l'amateur ou de son mandaté qui doit suivre l'opération et vérifier l'heure de la montre mère déclarée par le régleur. Après la constatation de rentrée, l'appareil n'est remis à l'amateur qu'après son dépouillement. Lors du dépouillement, les amateurs sont appelés dans l'ordre de rentrée de leur appareil.

Pour le dépouillement des appareils, le régleur doit vérifier :

- 1) si les contremarques et signatures apposées sur les glaces mobiles, bandes ou cadrans lors du réglage de l'appareil, existent toujours.
- 2) Si l'appareil n'a pas été ouvert par l'amateur et si le dispositif de contrôle de fermeture et d'ouverture a fonctionné normalement.
- 3) Si les constatations de réglage et de départs sont conformes à celles indiquées sur la feuille et le cahier de réglage.
- 4) Les numéros des plombs.

Ensuite, il relève les constatations, il signale l'écart enregistré par rapport à l'heure de la montre mère. Tous ces renseignements sont inscrits sur la feuille de réglage à l'encre ou au crayon indélébile, ainsi que les numéros des bagues en caoutchouc retirées des étuis dans l'ordre des casiers baguiers, c'est à dire des constatations. Le relevé des constatations doit être inscrit suivant l'ordre d'arrivée des pigeons et non suivant leur ordre d'inscription à la mise en loges. Sont considérées comme nulles les constatations faites sur des appareils non scellés et dont le dispositif de contrôle d'ouverture et de fermeture n'a pas fonctionné normalement et sur ceux dont une brisure ou tout autre cause, permet l'introduction d'un objet quelconque à l'intérieur.

Dans les associations ou les appareils constateurs ne sont pas dépouillés par un régleur agréé par la F.C.F., il est constitué un bureau de dépouillement composé d'au moins trois amateurs ayant participé au concours. Ces amateurs ne devront avoir aucun lien de parenté. Ces trois amateurs ne doivent pas dépouiller leur propre constateur, ni celui de leur conjoint, concubin ou associé. D'autre part, la partie de la feuille d'engagement réservée aux relevés des constatations devra obligatoirement être visée par les trois membres du bureau de dépouillement. Les classificateurs devront refuser de classer tout amateur dont la feuille d'engagement ne portera pas ces trois visas.

DOPAGE

L'administration de produits dopants aux pigeons voyageurs est strictement interdite en application de la loi 84.809 du 16/07/84 et de l'article 1 des statuts de la FCF.

21-A

L'administration des produits interdits de la liste rouge (en consultation sur le site de FCF), dans le but d'augmenter les capacités physiques, physiologiques et psychiques du pigeon, et pouvant nuire à sa bonne santé, est considérée comme du dopage.

21-B

Les produits interdits sont :

- les corticostéroïdes
- Les bronchodilatateurs y compris les agonistes
- Les stéroïdes anabolisants

- Les anti-inflammatoires non stéroïdiens
- Les analgésiques narcotiques
- Les analgésiques (antipyrétiques)
- Les molécules ayant un effet sur le système nerveux (y compris la caféine)
- Les hormones synthétiques et promoteur de croissance
- Les mucolytiques
- Les produits masquant
- L'arsenic (liqueur de Fowler)

Tout organisateur de concours, le président de la FCF, les présidents des sections sportive et de contrôle et recensement de la FCF peuvent demander à la FCF un contrôle dopage. Ces contrôles peuvent être réalisés à toute période de l'année. Une préférence est toutefois donnée à un prélèvement avant la mise en loge au siège ou au colombier de l'amateur.

La FCF organise l'intervention d'un vétérinaire ou d'un assistant vétérinaire, dans un délai stratégiquement adapté. Ces intervenants sont agréés par la FCF, ils ont pris un engagement solennel devant la FCF, ne laissant donc aucune place à une erreur pouvant porter préjudice au bon déroulement du prélèvement.

RAMASSAGE

Somme - Grande ramasse :

- Coullemelle 15H30
- Forges-les-Eaux 16H45
- Aumale 17h15
- Montmarquet 17H30
- St-Quentin-la-motte 18H30
- Woincourt 19H
- Abbeville 19H45 + COUPURE
- Doullens 20H45
- Beauquesne 21H15
- Amiens 22H00
- Longueau 22H30
- Coullemelle 23H15

Attention : la ramasse peut être modifiée en fonction du nombre de panier.

Le 1^{er} Week end, ce sera le transport Dailly qui effectuera la ramasse car le petit camion ne sera pas assez grand donc paniers osiers et plastiques autorisés.

A partir du 2^{ème} concours jusqu'à la fin les paniers plastiques sont obligatoires car la ramasse sera effectuée avec le camion VL 3.5T qui ne supporte que ce type.

Secteur EST : Point de rassemblement Roye à 22h pour charger les paniers à 22h25 dans la remorque de l'Oise pour le 1^{er} concours, puis dans la fédérale pour le restant de la saison. La société de Tergnier sera ramassée à Noyon par l'Oise.

Oise :

- Coullemelle
- Crèvecœur (collège) 18H20
- Beauvais – Méru – Gisors (Beauvais / rond-point mémo) 18H55

- Bresle – Montataire – St-Just – Nogent (Parking Fédération de Chasse Agnetz) 19H55
- Margny – Verberie (Z.I Promeo Compiègne) 21H
- Noyon 21H50 (Tergnier également)
- Roye – Villers Faucon – Hombleux (Roye)22H25
- Coullemelle 23H

Pour la ramasse avec le camion de l'Oise, le 1^{er} week-end ce sera la remorque de l'Oise et les autres concours cela sera la remorque fédérale.

Toutes les sociétés Oise-Somme se déplaçant par ses propres moyens seront dédommagées à hauteur de 0.38€/Km. Pour l'Oise, c'est le même fonctionnement que pour les demi-fond du groupement. Pour la Somme, il suffit d'en faire la demande au trésorier Jean-Michel Gondry.

Merci aux sociétés de l'Oise et de la Somme qui se déplacent sur les lieux de rassemblements. Cela permet de gagner du temps pour le bien être des pigeons et des kilomètres (argent).

TARIFICATION

Nous vous proposons le paiement par Forfait en Option :

Tarif au détail : 1.80€/pigeon

Forfaits :

100 pigeons : 170€ (1.70€)

150 pigeons : 250€ (1.66€)

200 pigeons : 325€ (1.63€)

250 pigeons : 400€ (1.60€)

300 pigeons : 480€ (1.60€)

Comment faire ?

Les paiements peuvent s'effectuer avant saison par virement ou en chèque à notre trésorier Jean-Michel Gondry. Vous pouvez également régler la somme de votre forfait lors de votre 1^{er} enlogement en inscrivant sur le relevé de jeu de la société le forfait choisi. Ensuite tout au long de la saison, il n'y aura qu'à soustraire votre nombre de pigeon engagé.

RAMASSAGE SI CONCOURS DECALE

Dans l'hypothèse où la météo ne permet pas de lâcher le samedi ou le dimanche et que la Fédération opte pour avancer le concours au vendredi matin par exemple, les horaires de ramassage ci-dessus reste les mêmes mais sont décalés d'une journée.

CONTROLES

La Fédération se réserve le droit d'effectuer des contrôles :

- Dans les centres d'enlogement pour s'assurer de la bonne application des méthodes d'enlogement
- Sur les pigeons par la pose de contre bagues qui devront être signalées au contrôleur fédéral. Toutes les contre bagues devront être jointes aux feuilles de dépouillement
- Dans les centres de dépouillement pour s'assurer de la régularité des opérations,
- Sur les pigeons par contrôle anti-dopage à l'enlogement ou au retour des pigeons chez l'amateur.

RETOUR DES PIGEONS

Si la Fédération est contrainte de rapatrier les pigeons pour cause de mauvaises conditions météorologiques, les paniers seront déposés à Coullemelle, charge aux centres d'enlogement de s'organiser pour venir les chercher sur place.

RETOUR DES PANIERS VIDES

De même, le retour des paniers vides s'effectuera le week-end suivant via les groupements ou la remorque fédérale.

CIRCULATION DES DOCUMENTS

A l'issue de l'**ENLOGEMENT**, chaque société doit remettre **via le camion** ou **en main propre** directement à Coullemelle :

- ❖ Toutes les feuilles d'enlogement (électroniques ou doubles manuels), le chèque ou le virement correspondant au montant total des transports à l'ordre de la fédération.
- ❖ La feuille de relevé de jeu soigneusement remplie

A l'issue du **DEPOUILLEMENT**, chaque société doit remettre **au classificateur** :

- ❖ Les feuilles de dépouillement signées + **une copie du relevé de jeu le lundi obligatoirement !**

La **facturation** de ce service est effectuée par le classificateur directement auprès des sociétés qui s'engagent à régler les factures par retour de courrier.

CHAMPIONNATS & RECOMPENSES

Femelles : Sur l'ensemble des concours de la catégorie aux 2 premiers constatées

Yearlings : Sur l'ensemble des concours de la catégorie aux 2 premiers constatées

Championnat général : 2 premiers constatés sur l'ensemble des concours (A)

Championnat général : 5 dans les 10 sur l'ensemble des concours (B)

Championnat général Fédéral par addition (A) + (B)

As Pigeon : Général – femelle – Yearling – Nontron (sur 2 ans)

Récompenses aux 3 premiers de chaque championnat

Récompenses au 1^{er} As Pigeon

Récompenses aux vainqueurs de chaque concours

Challenge Bonnin Père : aux 3 premiers inscrits sur l'ensemble des concours